



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
17  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 21 juin 2022

**OBJET :**

DE-CCAS-22-06-1-09) APPEL A PROJET DE MONSIEUR B POUR LE  
FINANCEMENT D'UN SEJOUR ADAPTE POUR SON FILS

**L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-et-un juin à dix-sept heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.**

**Présents** : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. POLITZER, Mme POLLARD.

**Pouvoirs** : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme BRÉON).

**Excusés** : M. CHARDON, M. COMBE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20220621-lmc1H9877H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 23/06/2022  
Date de Publication : 24/06/2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap ;

Considérant l'appel à projet de Monsieur B relatif au financement de séjours d'été adaptés pour son fils ;

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

**ARTICLE I** : Décide de verser sur l'exercice 2022, une aide à projet de 2 000 € (deux mille euros) à Monsieur B pour le financement des séjours adaptés de son fils pour l'été 2022 ;

**ARTICLE II** : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON  
Vice-Présidente

*Signé*